



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	8	1

**OBJET : 38-1 - DCM N°38-1 -
JEUNESSE - BUREAU INFORMATION
JEUNESSE - RENOUELEMENT DU
LABEL "INFORMATION JEUNESSE" -
APPROBATION**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

274/22

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,
Le 02/02/2022
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 03/02/22

,Pour le Maire,
Le Maire certifie du caractère exécutoire de
cet acte



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 28 JANVIER 2022

Le vendredi 28 janvier 2022 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 21/01/2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAoui-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gerald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. David SIMPLOT, Mme Gaelle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stephanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Michèle MURATORE, M. Daniel FOTI.

Procurations :

Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL,
M. Xavier WIJK à M. Bernard DELIQUAIRE,
M. Eric PAUGET à M. Serge AMAR,
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à M. Daniel LALLAI,
M. Alain BERNARD à Mme Marika ROMAN,
Mme Françoise VALLOT à M. Arnaud VIE,
Mme Aline ABRAVANEL à M. François ZEMA,
Mme Djahida HEMADOU à Mme Carole BONAUT

Absents : Mme Khadija AOUAMI.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

La Commune dispose d'un Bureau Information Jeunesse (BIJ) depuis mars 1997. Il est né d'une volonté municipale de mettre à la disposition des jeunes un outil d'information exhaustif et de proximité.

Trois agents fonctionnaires territoriaux à temps plein composent l'équipe « info jeunesse ». Tous sont formés à l'Information Jeunesse par le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ).

De façon concrète, le BIJ est structuré en trois espaces :

- un espace d'accueil qui a été entièrement reconfiguré en 2014 pour être davantage fonctionnel, plus aéré, mieux positionné et accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- un espace documentaire qui offre la possibilité aux usagers de parcourir toutes les thématiques jeunesse : santé, logement, emploi, loisirs, initiatives et projets de jeunes. La documentation est gratuite ;
- un espace numérique avec deux bornes internet destinées aux 12-25 ans réservées pour les recherches scolaires, logement, emploi, rédaction de CV et de lettres, vie pratique. Une imprimante et un scanner sont également mis à disposition.

Ces services peuvent être accompagnés par les documentalistes.

Le BIJ bénéficie d'un label national, décerné par les services de l'Etat, pour la première fois à la Commune en 2018 et arrivé à échéance cette année. Cette labellisation « Information jeunesse » est valable trois ans et est renouvelée après étude et analyse des actions mises en place par les structures.

Le BIJ a pu ainsi faire part de ses offres de service, en mettant en valeur l'ensemble des actions menées en intra et extra muros. Il a également pu faire état des outils utilisés (ressources documentaires, numériques, évènements, expériences locales réussies, partenariats...), de son réseau, ainsi que de la qualité d'accueil et d'accompagnement du public.

C'est ainsi qu'après étude de son dossier de candidature par les services de l'Etat, le BIJ de la Commune vient de se voir confirmer, par arrêté du Rectorat, en date du 1^{er} juillet 2021, le renouvellement de son label pour les trois prochaines années, 2021, 2022 et 2023, labellisation qui témoigne de la reconnaissance de ses actions et de son dynamisme dans l'accompagnement des jeunes.

OUÏ ET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

- ACCEPTE le renouvellement de l'attribution du label national « Information Jeunesse » pour le Bureau Information Jeunesse (BIJ) de la Commune.

Accusé réception Sous-préfecture : 03/02/22
Identifiant de l'acte : 06-210600045-20220128-747208B-DE-1-1

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."